

Ecophyto : Stéphane Le Foll maintient le cap mais change de méthode

PesticidesPublié le lundi 2 février 2015



© AFP

Face à l'échec du premier plan Ecophyto de 2008, le ministre de l'Agriculture a décidé de reporter l'objectif d'une réduction de moitié des pesticides à 2025 (au lieu de 2018 initialement prévu). S'inspirant du rapport Potier, il a présenté, le 30 janvier, les grands axes de son nouveau plan qui seront affinés d'ici le mois de juin. Au-delà des objectifs chiffrés, il compte sur une plus grande diffusion des connaissances auprès des agriculteurs et compte instaurer un système de pénalités pour les distributeurs qui ne respecteraient par leurs engagements.

Six ans après, le plan Ecophyto est un échec. Lancé en 2008 dans le cadre du Grenelle de l'environnement, ce plan avait pour objectif de diminuer de moitié l'usage de pesticides d'ici à 2018... "si possible". A mi-parcours, non seulement l'usage de produits chimiques n'a pas été freiné mais il a augmenté de 5% par an entre 2009 et 2013. 2013 - année de lancement des premières mesures du ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll en faveur de l'agro-écologie -, a même connu une hausse de 10% ! Toutefois, "ce premier plan a permis d'éliminer 80% des substances les plus dangereuses", a souligné le ministre, vendredi 30 janvier, à l'occasion d'un séminaire censé marquer "l'An I de l'agro-écologie", au cours duquel il a présenté les grands axes de son nouveau plan Ecophyto qui sera peaufiné dans les mois à venir. Tout d'abord, le ministre veut maintenir le cap... tout en se donnant plus de temps. L'objectif est donc toujours de réduire l'utilisation des pesticides de 50% mais à horizon 2025. "On réajuste le calendrier", a-t-il expliqué. Un stade intermédiaire vise une réduction de 25% en 2020. Stéphane Le Foll a également réitéré son souhait de voir la moitié des exploitations engagées dans l'agro-écologie d'ici à 2025.

Changement de méthode

Mais pour y parvenir, il souhaite un changement de méthode et ne pas se cantonner à des objectifs chiffrés. "On a appliqué la réduction des produits phytosanitaires de 50% en 2018 sans se demander si le modèle appliqué était capable de supporter de telles réductions", a-t-il déclaré. Il souhaite ainsi "aller vite" mais "au rythme des agriculteurs". "Sinon on les met dans une impasse."

Plusieurs instruments ont déjà été mis en place à partir de 2012 (plan Ambition bio 2017, plan Ecoantibio, plan pour l'apiculture, plan pour la méthanisation, mesures agro-

environnementales du second pilier de la PAC, la loi d'avenir du 13 octobre 2014...). Le second plan Ecophyto, qui s'inspire en grande partie du [rapport de Dominique Potier](#) (député PS de Meurthe-et Moselle) remis au gouvernement le 23 décembre (voir ci-contre notre article du 6 janvier 2015), constitue le nouvel étage de la fusée. A travers ces mesures, Stéphane Le Foll souhaite promouvoir une agriculture plus économe en intrants chimiques, c'est le sens de "l'agro-écologie", terme qu'il a contribué à populariser et dont la définition figure désormais dans le Code rural. Par rapport au bio (qui ne présente toujours que 4% de la production française), il s'agit ici de "combinaison de la performance environnementale et économique". "On ne sortira pas l'agriculture française des débats sur l'agriculture européenne et l'agriculture mondiale", a-t-il martelé. Il entend ainsi diffuser les pratiques vertueuses comme la rotation des terres, la préservation des sols, le biocontrôle (consistant à substituer un pesticide par un produit naturel) ou l'amélioration des agro-équipements (services cartographiques, drones, GPS, buses anti-dispersion...). Des programmes de recherche seront lancés dans ces domaines pour faire avancer les connaissances.

3.000 fermes Dephy

Le plan s'appuiera aussi sur le réseau des fermes pionnières Dephy. Il en existe 2.000 aujourd'hui, il en faudrait 1.000 de plus, sachant que "chacune entraîne 10 exploitations autour d'elle"... Ce qui représenterait un effet d'entraînement sur "30.000 exploitations d'ici 4 à 5 ans"... Ces réseaux Dephy consistent à regrouper une dizaine de fermes et à les accompagner avec des ingénieurs agronomes, dont les postes sont cofinancés par les conseils régionaux ou les agences de l'eau. Les fermes Dephy sont ainsi parvenues à faire baisser l'utilisation de pesticides en moyenne de 12% en 2013, à rebours de la tendance nationale. Elles auront vocation à intégrer les nouveaux GIEE (groupements d'intérêt économique et environnemental) instaurés par la loi d'avenir et dont la sélection sous forme d'appel à projets est en cours en régions. Gestionnaire d'une partie du Feader et des fonds Leader, les régions "peuvent tout à fait venir dans le soutien financier aux GIEE", a d'ailleurs fait savoir le ministre.

Le nouveau plan ouvre par ailleurs la voie à un système de pénalités visant les distributeurs (notamment les grandes coopératives qui peuvent faire pression sur les agriculteurs), à travers la mise en place de "certificats d'économie de produits phytosanitaires" (Cepp). "On engage une démarche à cinq ans de réductions des phytosanitaires de 20% chez les vendeurs", a précisé Stéphane Le Foll. Au bout des cinq ans, si le distributeur n'a pas atteint son objectif, il devra acquitter une pénalité financière de 11 euros par Nodu (norme de doses unités), l'indicateur de référence du plan Ecophyto. En revanche, ceux qui seront allés plus loin que les objectifs pourront vendre leurs Nodu aux mauvais élèves. Un système qui n'est pas sans rappeler les droits de carbone même si le ministre s'est refusé à ce parallèle.

70 millions d'euros par an

Le plan vise aussi à accélérer la transition vers le "zéro phyto" dans les jardins et les espaces publics. Là, des progrès ont été accomplis, sachant que l'utilisation de pesticides y a diminué de près de 8% en 2013, notamment grâce à l'action de collectivités. Ainsi, selon le rapport Potier, en Bretagne, "600 des 1.270 communes de la région ont signé la charte entretenir au naturel et 118 sont d'ores-et-déjà labellisées zéro phyto". Le plan prévoit de généraliser ce genre de chartes signées entre les distributeurs, les pouvoirs publics et les associations de jardiniers amateurs. Il s'agira aussi de mettre en application la loi Labbé du 6 février 2014 qui établit une liste de produits à proscrire d'ici 2022. A noter qu'une interdiction d'usage des

pesticides par les collectivités a été fixée au 31 décembre 2016, dans la loi de transition énergétique.

En termes de financement, l'enveloppe annuelle dévolue aux mesures Ecophyto va augmenter de 30 millions d'euros, en plus des 40 millions actuels, a indiqué Stéphane Le Foll. Soit un total de 70 millions d'euros chaque année. La différence sera financée par un élargissement de l'assiette de la redevance pour pollutions diffuses (RPD) collectée par les agences de l'eau. Un appel à projets sera lancé "d'ici quelques semaines" avec la ministre de l'Ecologie pour "susciter des projets de réductions phytosanitaires". Stéphane Le Foll s'est par ailleurs montré prudent en matière d'interdiction. "Le retrait de toutes les substances les plus inquiétantes doit se penser à l'échelle européenne", a-t-il dit. S'agissant des néonocotinoïdes, jugés responsables de la disparition des colonies d'abeilles, il a renvoyé à la présentation d'un rapport d'étape sur le sujet au mois de mars alors que les sénateurs sont appelés à se prononcer, le 4 février, sur une proposition de moratoire déposée par le sénateur écologiste du Morbihan Joël Labbé.

Publication en juin 2015 après consultation publique

A présent, les grands axes de ce plan vont faire l'objet d'une consultation publique. Le plan lui-même va être affiné pour être publié en "juin 2015" et être mis en œuvre dans la foulée. Il sera ensuite décliné en régions, sous l'autorité du préfet. Malgré ses précautions, Stéphane Le Foll s'est attiré les critiques des syndicats agricoles comme des associations environnementales. L'ONG Générations futures a ainsi salué le soutien aux produits de biocontrôle mais émis "un bémol". Pour atteindre une réduction de 50%, "il faudra tout mettre en œuvre pour contraindre et accompagner les filières vers des systèmes, réellement alternatifs. C'est là que les vraies difficultés se font jour !", souligne l'ONG qui propose notamment un système de fonds abondé par les pollueurs pour aider à la reconversion. Elle suggère aussi de distinguer entre les différents types de cultures sachant que "la grande culture représente à elle seule 70% des usages de pesticide" et "la viticulture 20% de ces usages". La fondation Nicolas-Hulot demande pour sa part "des actions vigoureuses sur la demande notamment par la restauration scolaire". La filière fruits et légumes est vent debout contre ce nouveau plan. "Si les produits phytopharmaceutiques étaient une 'bombe à retardement' comme l'explique le ministre, pourquoi de ne pas les interdire dès maintenant, quitte à assumer l'effondrement de tout un secteur", s'insurge le collectif Sauvons les fruits et légumes de France.

Michel Tendil